



SAINT-GUINOUX

LE COLIBRI

BULLETIN MUNICIPAL - DÉCEMBRE 2020



Place de l'église 1950



Place de l'église 2020



Mairie pratique



2 rue de la Mairie 35430 SAINT-GUINOUX

Tél. 02 99 58 80 49

mairie.st.guinoux@wanadoo.fr

www.saint-guinoux.fr

Ouverture :

Lundi : de 8 h 30 à 12 h 30
de 14 h 00 à 17 h 30
Mardi : de 14 h 00 à 17 h 30
Mercredi : de 8 h 30 à 12 h 30
Jeudi : de 14 h 00 à 17 h 30
Vendredi : de 14 h 00 à 18 h 30

Sommaire

Mairie pratique	2
Mot du maire	3
Délibérations	4-5
CCAS	5
Bibliothèque	
Présentation	6
Événements	
Artiste métallière	7
Fête de la musique.....	7
Artisanat d'art.....	7
Associations communales	
UNC	8
USG	
Section foot	9
Marchons à Saint-Guinoux.....	9
Ecole	10
Focus	
Les cloches de l'église.....	11
Nouveaux lotissements	
Lotissement de la ville Baudet	12
Lotissement du Cottin et des Landes	13
Vie extra communale	
Breizh bocage	14
Digues et marais	15
Travaux	
Aménagement du bourg	16
Nouvelle cour d'école	17
Restauration du terrain de foot	17
Informations pratiques	
Horaires de bus, Numéros utiles.....	18
Tarifs municipaux	19
Recensement de personnes vulnérables ...	19
Parcours poétique	20
Rappel	
de la réglementation en zone 30	20

*Bulletin réalisé par la mairie de Saint-Guinoux sous la direction de Pascal Simon.
Composition : Diazo Communication*



Le mot du Maire

Chères Guinoléennes, Chers Guinoléens,

Cette fin d'année bien particulière et inédite, pour nous Toutes et Tous, ne nous prive pas, malgré tout, de nous souhaiter un joyeux Noël et une belle année 2021.

Il est vrai, la crise sanitaire dure et nous met, à nouveau, toutes et tous à rude épreuve. Elle frappe l'ensemble de notre pays et se conjugue désormais avec une crise sociale et économique, qui nous touche parfois jusqu'au cœur de nos familles et amis les plus proches. Nos pensées vont vers eux pour leur souhaiter un prompt rétablissement.

Il est vrai, les efforts collectifs nécessaires impactent notre quotidien. Cette crise nous impose la distanciation, au risque de l'éloignement social, et la rigueur du confinement, au risque de l'isolement, du chacun pour soi et de ne plus agir pour demain.

Et pourtant, nombre d'entre nous ont poursuivi leur action, dans la générosité, l'engagement, la créativité, l'innovation, pour maintenir le service de proximité et le soutien aux plus isolés et fragiles.

Nos associations, nos commerçants, nos professeurs des écoles et professionnels éducatifs, les membres du conseil municipal, nos agents communaux, chacune et chacun surmontant ses craintes et ses contraintes.

Je les remercie pour ce magnifique exemple de solidarité et de prévenance des Autres.

Il est heureux que le bout du tunnel soit maintenant à portée de nos mains. Que puisse reprendre ce Monde qui nous anime, dans nos actions et la dynamique au service de toutes et tous.

Forts de nouveaux projets, nous construirons ensemble cette nouvelle année, pour la vie de notre village, le bonheur de Tous, et redonner ainsi à nos enfants ce que nous leur devons le plus : la perspective de lendemains heureux.

Je le souhaite, à Chacune et Chacun d'entre vous, pour une belle et heureuse année 2021.

Le maire
Pascal Simon

DÉLIBÉRATIONS

*Vous pouvez consulter les comptes rendus détaillés sur le site internet de la commune
www.saint-guinoux.fr*



CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2020

DELIBERATION N° 2020.40

OBJET : DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE – MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU 16 JUIN 2020

DELIBERATION N° 2020.41

OBJET : TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU BOURG – PHASE 3 – LOT N°1 – AVENANT N°2

DELIBERATION N° 2020.42

OBJET : TRAVAUX DE RENOVATION DE L'ECOLE MATERNELLE PHASE 2 – LOT N° 2 – AVENANT N°1

DELIBERATION N° 2020.43

OBJET : IMPLANTATION D'OMBRIERES PHOTOVOLTAIQUES SUR LE PARKING RUE DU STADE

DELIBERATION N° 2020.44

OBJET : BUDGET COMMUNE 2020 – DECISION MODIFICATIVE N° 1

DELIBERATION N° 2020.45

OBJET : DETERMINATION DU COUT D'UN ELEVE ANNEE 2019

DELIBERATION N° 2020.46

OBJET : TARIFS CANTINE GARDERIE ANNEE

SCOLAIRE 2020-2021

DELIBERATION N° 2020.47

OBJET : AMENAGEMENT DU BOURG : MISE EN ACCESSIBILITE DES ARRETS DE BUS – DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS SMA

DELIBERATION N° 2020.08

OBJET : MODIFICATION DE LA DUREE HEBDOMADAIRE DE TRAVAIL D'UN EMPLOI PERMANENT A TEMPS NON COMPLET

DELIBERATION N° 2020.48

OBJET : CONVENTION GENERALE D'UTILISATION DES MISSIONS FACULTATIVES DU CDG 35

DELIBERATION N° 2020.49

OBJET : RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS NON PERMANENT EN APPLICATION DE LA LOI DU 26 JANVIER 1984

DELIBERATION N° 2020.50

OBJET : SMA RAPPORT DE LA CLECT – COMPETENCE POLITIQUE DE LA VILLE

DELIBERATION N° 2020.51

OBJET : DENOMINATION ET NUMEROTATION DES RUES DU LOTISSEMENT DE LA VILLE BAUDET

DÉLIBÉRATIONS

*Vous pouvez consulter les comptes rendus détaillés sur le site internet de la commune
www.saint-guinoux.fr*

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 NOVEMBRE 2020

DELIBERATION N° 2020.52

OBJET : OPPOSITION AU TRANSFERT AUTOMATIQUE DE LA COMPETENCE PLU

DELIBERATION N° 2020.53

OBJET : EXTENSION DU PARC PHYTORESTAURÉ – PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDE DE SUBVENTION

DELIBERATION N° 2020.54

OBJET : CREATION D'UNE BASE CANOË-KAYAK – PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDE DE SUBVENTIONS

DELIBERATION N° 2020.55

OBJET : BUDGET COMMUNE 2020 – DECISION MODIFICATIVE N°2

DELIBERATION N° 2020.56

OBJET : TARIFS MUNICIPAUX 2021

DELIBERATION N° 2020.57

OBJET : TARIFS PHOTOCOPIES REALISÉES EN MAIRIE

DELIBERATION N° 2020.58

OBJET : ORANGE – RODP 2020

DELIBERATION N° 2020.59

OBJET : RENOUVELLEMENT DU PASS JEUNES POUR L'ANNÉE 2020

DELIBERATION N° 2020.60

OBJET : PERSONNEL COMMUNAL – PRIME DE FIN D'ANNÉE 2020

DELIBERATION N° 2020.61

OBJET : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

DELIBERATION N° 2020.62

OBJET : DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le nouveau conseil d'administration du CCAS a été installé le 27 juillet 2020. Il se compose de 13 membres : six conseillers municipaux désignés par le conseil municipal et six personnes, reconnues pour leurs actions dans le domaine social, familial et des solidarités, nommés par le Maire.

Pascal SIMON , Président
Anne-Marie BEAUFEU , Vice-Présidente
Christelle LONCLE
Yvonnick BESNARD
Catherine ETRAVES
Sandra LECOULAN
Alexandra ROCHELLE

Marie-Annick CHARTIER
Janine SORRE
Guy ROUTIER
Auguste BACHELOT
Yvonne BACHELOT
Lucie TURPIN

Lors de sa réunion du 24 novembre, les membres du CCAS ont décidé de distribuer des paniers garnis, en lieu et place du repas habituel de fin d'année, pour les personnes de plus de 68 ans.

La distribution se fera aux alentours du 15 décembre.

LA BIBLIOTHÈQUE, AUX MILLE ET UN LIVRES

Après les deux mois de confinement et une réouverture partielle, la bibliothèque municipale « Aux 1001 livres » a retrouvé ses horaires d'ouverture habituels le 12 octobre dernier.

Des animations autour du thème d'Halloween ont été proposées aux enfants pendant les vacances de la Toussaint :

La bibliothèque a réouvert ses portes aux horaires habituels début octobre... juste le temps, pour les bénévoles, de la rendre plus attrayante malgré les protocoles COVID.

Le thème d'Halloween était idéal pour cette fin octobre.

Le rez-de-chaussée de la bibliothèque s'est donc paré de petites décorations aux couleurs d'Halloween, orange et noir : guirlande de chauve-souris, silhouettes de fantômes, araignées... du petit bricolage facile à refaire à la maison avec les enfants.

Un jeu a été construit pour associer une phobie (une peur) avec l'objet de cette phobie. Par exemple, il fallait associer le mot arachnophobie

avec l'image de l'araignée.

Des livres traitant d'Halloween, de sorciers ou sorcières, de maison hantée...ont été sortis des rayonnages (enfants et adultes) et exposés au premier étage.

Enfin, un concours de dessin sur le thème des sorciers-ères a été organisé sur la durée des vacances. Les 3 premiers, difficiles à départager, ont gagné chacun un livre.

Bravo à Ewenn, Gabin et Lucas !



Le Président de la République a annoncé, le 24 novembre dernier, les étapes progressives de l'assouplissement du confinement, ce qui a permis de rouvrir partiellement la bibliothèque, les mercredis et samedis, dès le mois de décembre.



Horaires de la bibliothèque :



Lundi	16h30 – 18h00
Mercredi	10h30 – 12h00 / 15h30 – 18h00
Vendredi	16h30 – 18h00
Samedi	10h30 – 12h00

APPEL À BÉNÉVOLES :

Si vous souhaitez rejoindre l'équipe de la bibliothèque, vous pouvez poser votre candidature et/ou avoir de plus amples renseignements à l'accueil de la mairie les lundis, mardis, jeudis et vendredis après-midi,
par téléphone au 02 99 58 80 49, ou par mail à : aux1001livres@orange.fr

ET LA CULTURE...

Une artiste métallière devait exposer sur le Parc ce dernier trimestre mais c'était sans compter sur la pandémie de la Covid 19.

Ce n'est que partie remise à une période plus propice ! En attendant, nous vous la présentons ainsi que son travail en avant-première.

Pleine de talent et d'idées, c'est avec grand plaisir que nous la recevrons dès que cela sera possible.

QUI SUIS-JE ?

« Depuis longtemps, je suis attirée par le mélange de bois et d'acier.

Après un début de vie en tant qu'ambulancière, j'ai fait un virage à 90 degrés en 2012 en me formant à la métallerie à l'AFPA de Saint-Malo.

Cette formation m'a permis de maîtriser le travail de l'acier pour fabriquer du mobilier en acier et bois.

Au fil du temps, l'artistique a pris de plus en plus de place dans ma vie.

Je crée aujourd'hui au fil de mes envies des sculptures à l'aide d'un découpeur plasma pour l'intérieur et de plus grands formats pour le jardin.

Je m'essaie également aux totems en bois. »

i

Fabienne FAUVEL - Artiste métallière
2 Rue de la Marette
35350 SAINT COULOMB
06-52-12-46-44
<https://creation-metal.jimdo.free.com/>
Siret: 798 015 533 00010



FÊTE DE LA MUSIQUE APPEL À CANDIDATURES



La commune de Saint-Guinoux projette d'organiser en juin 2021, si les conditions sanitaires le permettent, une vraie

fête de la musique qui mettrait en avant des musiciens amateurs.

Si vous avez autour de vous des musiciens, jeunes ou moins jeunes, ou si vous-mêmes jouez d'un instrument, si vous chantez ou si vous faites partie d'un groupe, n'hésitez pas à poser votre candidature auprès de la mairie, par mail ou par téléphone, ou en vous présentant directement à l'accueil aux heures d'ouverture. Un petit formulaire vous sera alors remis.

Tous styles de musique sont acceptés !

ARTISANAT D'ART



Nous avons la chance d'avoir sur la commune plusieurs artisans d'art et nous souhaiterions faire connaître leur travail. La création d'un marché de créateurs sur le territoire de Saint-Guinoux est en projet. Si vous êtes artisan-créateur d'art, et si ce projet vous intéresse, merci de vous faire connaître auprès de la mairie. Vos idées seront les bienvenues et dès que les circonstances sanitaires nous le permettront, une réunion vous sera proposée afin d'établir les besoins et possibilités de ce futur marché.

i

mairie.st.guinoux@wanadoo.fr
02 99 58 80 49

UNC SOLDATS DE FRANCE UNION NATIONALE DES COMBATTANTS

ARMISTICE DU 11 NOVEMBRE

Avec les directives gouvernementales, notre association UNC subie les mêmes contraintes qu'au début de l'année. Une manifestation patriotique était prévue, en partenariat avec M. le Maire, le jour de l'armistice du 11 novembre, afin d'inaugurer et de procéder à la bénédiction du monument aux morts, ainsi que du calvaire à leurs emplacements actuels.

Les invitations étaient déjà parvenues aux personnes officielles, ainsi qu'à la fanfare et prêtes à être distribuées aux adhérents. Un arrêté préfectoral a été publié, interdisant toute manifestation. C'est avec une énorme déception que nous avons donc respecté cette décision.

La commémoration de l'armistice du 11 novembre s'est déroulée dans les mêmes conditions que celle du 8 mai, en nombre restreint. Nous nous sommes associés au nom de notre UNC, avec Monsieur le Maire et certains membres du conseil municipal, en pensant aux victimes des attentats vécus en France, et également aux familles touchées par ces drames.

Nos pensées étaient aussi pour les victimes de la guerre 1914-1918, aux soldats tués au combat cette année et également au 50ème anniversaire du décès du Général de Gaulle.

Une gerbe offerte par l'UNC a été déposée devant le monument aux morts, avec celle de la municipalité et nos trois drapeaux ont rendu un hommage particulier à toutes les victimes civiles et militaires.

A toutes ces intentions, une minute de silence a été observée.

L'épidémie que nous subissons tous, perturbe la vie de nos associations, mais nous nous devons d'être vigilants, en nous protégeant et en protégeant les autres.

Pour conclure, je vous dirais simplement, prenons tous soin de nous !

Le Président,
Auguste BACHELOT





USG

SECTION FOOT

Après un début de saison sur les chapeaux de roues, voilà les activités du club à l'arrêt (covid-19 confinement 2).

La saison a pourtant débuté sous les meilleurs auspices : deux nouveaux entraîneurs pour l'école de foot (Jérôme & Anthony), deux nouveaux éducateurs seniors (Wilfried & Jean-Eric), de nouvelles recrues et voilà que le club devait enregistrer une troisième équipe en championnat Seniors.

De nombreux villages de la dimension de Saint-Guinoux aimeraient avoir un club si dynamique !

Que dire des féminines ? Elles concourent dans deux catégories, Futsal et Foot à sept, et enregistrent les meilleurs résultats.

Un projet d'école de foot Féminine est dans les tiroirs pour 2021-2022, les éducateurs préparent ainsi avec soin l'avenir du club.

Le nouveau bureau de l'association, en place depuis Octobre, travaille sur son organisation pour la faire grandir et faciliter l'accès au sport et à la culture pour les

Guinoléennes et Guinoléens.

Nous préparons déjà la reprise post-confinement, la pelouse refaite à neuf pourra bientôt revoir venir les crampons mis au placard.

Le club ne concourt pas en Ligue des Champions, mais son ambiance, son dynamisme et l'état d'esprit qui y règne en fait un club plaisant. Nouvel arrivant ou Guinoléen dans l'âme, venez-vous défouler à la reprise des activités, et qui sait, les Pros ont toujours débuté en tant qu'Amateurs...

Le Président,
Nicolas VERGNAUD



Contacts :

Ecole de foot (jeunes) : David – 06.67.78.45.44

Féminines : Soizic – 06.88.06.88.97

Seniors : Vincent – 06.64.28.57.48

Vétérans : Laurent – 06.70.70.65.46

Sponsoring : Nicolas – 06.65.44.53.12

MARCHONS A SAINT GUINOUX

Le confinement est arrivé et depuis fin octobre, nous ne pouvons plus marcher...

C'est une activité qui nous manque, mais n'en faisons pas un drame, tous les malades du Covid sont plus à plaindre que nous ! Revoici le temps où nous ne pouvons plus sortir que dans un espace d'1 km

autour de chez soi. Sortez masqués, n'oubliez pas votre attestation en cas de contrôle.

Et pourtant nous avons des projets de découverte de parcours... Mais dans un avenir plus ou moins proche, nous pourrions les réaliser.

Je souhaite à tous nos adhérents –et aux autres qui méritent- de pouvoir meubler vos loisirs forcés du mieux qu'ils peuvent.

Nous espérons pouvoir tenir notre assemblée générale le 15 janvier prochain ; cela dépendra de l'évolution de la pandémie.

Et je présente à tous nos adhérents les meilleurs vœux possibles pour 2021 : que la pandémie s'éloigne !

Le Président,
P ROUCHERAY

ÉCOLE DES CEDRES

L'école publique de Saint-Guinoux accueille, depuis le début de l'année scolaire, 118 élèves répartis en 8 classes. Notre établissement fait partie d'un réseau d'éducation prioritaire (REP) et bénéficie ainsi d'un renforcement de moyens, tel que le dédoublement des classes de CP, et de pratiques pédagogiques adaptées. L'équipe se compose d'enseignants, d'ATSEM, d'AESH (personnel aide aux élèves relevant de la MDPH) et des agents des services périscolaires. Nous travaillons en étroite collaboration avec nos partenaires : la Mairie, l'APE, les représentants de parents d'élèves...

UNE NOUVELLE COUR POUR LES MATERNELLES

Depuis le retour des vacances de Toussaint les élèves des classes de maternelles (TPS-PS et MS) peuvent profiter de la nouvelle cour. Un espace de plus qui permet à l'école de mieux organiser ses temps de récréation et de mieux sécuriser nos petits écoliers. La cour se compose d'un espace libre non abrité, d'un préau et d'un local où sont entreposés les jeux (vélos, légos, cerceaux etc...). Compte-tenu du protocole sanitaire en cours et de cette volonté de limiter les brassages entre classes, deux services de récréés sont proposés. La classe de TPS-PS sort de 10H00 à 10H30 et les MS de 10H30 à 11H00. Nous remercions la municipalité pour avoir réalisé ces travaux.



PROJET EN COLLABORATION AVEC LE CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE SAINT-MALO.

Pour la troisième année consécutive, l'école travaillera avec le d'umiste Marc Botrel du conservatoire de musique de Saint-Malo autour d'un projet artistique financé par la mairie. Ces activités artistiques s'inscrivent dans le cadre du projet d'école et contribuent à l'ouverture culturelle de nos élèves. Plusieurs compétences sont mises en jeu : mémoriser et interpréter de manière expressive et juste plusieurs chants, travailler le rythme, l'écoute musicale, l'articulation, la coopération autour d'un projet commun.



i D'autres objectifs seront visés cette année, à travers la voix, l'expression corporelle et le mime.

Les séances ont déjà commencé de la GS au CM à raison de 30 minutes par séance une à deux fois par mois.

UN PROTOCOLE RENFORCÉ

Depuis le 2 novembre, le protocole sanitaire a été renforcé dans les écoles. Le masque est désormais obligatoire pour les élèves du CP au CM, en plus de l'application des gestes barrières et du non brassage. Les petits guinoléens sont désormais équipés de deux masques tous les jours.

Les passages dans les sanitaires sont plus fréquents pour le lavage des mains. Afin de restreindre ce type de déplacement empiétant sur les apprentissages, la municipalité a décidé d'installer des points d'eau dans chaque classe. Les travaux d'un montant de 5 000 € seront réalisés durant les vacances de Noël.



HOMMAGE A SAMUEL PATY

M. Samuel Paty, professeur d'histoire-géographie est assassiné le vendredi 16 octobre près de son établissement scolaire à Conflans-Sainte-Honorine ébranlant les valeurs de la République.

Un hommage National a été rendu le 2 Novembre dans nos classes pour appuyer nos valeurs républicaines. Les enseignants ont mené un travail sur la liberté avec leurs élèves.



FOCUS SUR LES CLOCHES DE L'EGLISE

1756, sous le règne de Louis XV, dit le « Bien-Aimé » dans notre commune de Saint-Guinoux, comptant environ 600 personnes, se prépare la bénédiction solennelle de la nouvelle église. 1756 c'est également l'année de mariage des parents de François-René de Chateaubriand.

Les plans ont été déposés en 1752 et la bénédiction a eu lieu place de l'ancienne église, reconstruite sous la direction de l'architecte Robert VERON (1713-1784) originaire de Coutances et surtout architecte du Roy à Saint-Servan. Il avait au préalable construit, entre autres, les églises de : - L'église de Pleudihen en septembre 1749 - L'église de Saint-Maudez en 1751

Il était également chargé des fortifications de Saint-Malo. La fin des travaux date du 2 août 1756 bien que la date gravée sous le clocher porche est de 1753. Comme dans chaque église, les cloches portent un nom, ainsi que l'histoire du moment. A Saint-Guinoux, La grand-cloche porte les inscriptions suivantes :

J'ai esté faite par les soins de messire Julien Le Beurrier, recteur de cette paroisse de Saint-Guinoux et nommée Ginou par le général d'Icelle, représenté par Joseph Bouesnel, trésorier, Christophe Girard, Pierre Bouesnel et Michel Jongmast et autres anciens trésoriers, 1756.

Julien Le Beurrier

- Messire Julien Le Beurrier était donc le recteur de la paroisse.
- La cloche porte le Nom de « GINO » patronyme de la commune en 1756.
- Général d'Icelle en vieux français veut dire le général d'ici ou celui en place.
- Joseph Bouesnel était le trésorier du Roy

Une seconde cloche, plus petite et plus ancienne datant de 1641, appartenant certainement à l'ancienne église, porte les inscriptions suivantes :

+ IHS MARIA + EN LAN + 1641 + IE FVT FAITE POUR SCERVIR A LA PAROISSE DE SAINT GVINOV PAR MESSIRE CHARLES DVGVINI SEIGNEVR DE BONNABAN ET DAMOISELLE LOVISE LE BOVTA ILLIER DAME DE MAVPERTVIS

Les cloches font partie des monuments historiques depuis le 24 Octobre 1942

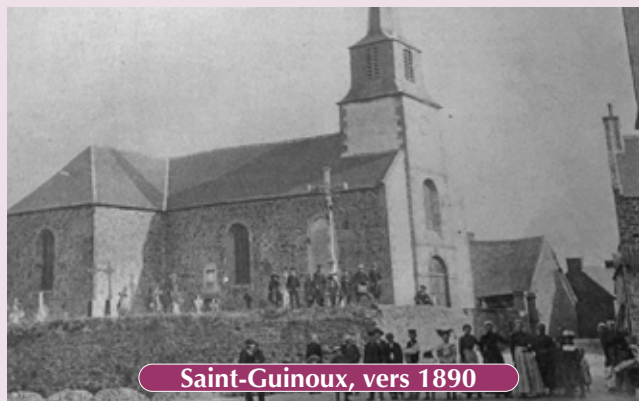
Les archives ne permettent pas de pouvoir dire la raison de la reconstruction de notre église. Cependant dans les registres, on peut remarquer que le dernier acte concerne un baptême le 18 décembre 1749 ainsi qu'un enterrement le 2 décembre 1749 d'un mendiant nommé Bertrand Gniilet à l'âge incertain de 40-44 ans.

A partir de 1756, date de fin de travaux, les registres reprennent qu'à la date du 29 Janvier 1760 suite au décès de sieur Michel Robert, meunier au moulin des Frêches à l'âge de 60 ans.

Il faut sans doute prendre en compte que, le 5 Juin 1758, les anglais (13 000 hommes), conduits par le Duc de Marlborough et Lord Sackville, avaient débarqué à Cancale et envahirent le Clos-Poulet. Cette guerre nommée « guerre de 7 ans » commença le 17 Mai 1756, ce fut en son temps une guerre dite mondiale.



Saint-Guinoux, carte Cassini, environ 1760



Saint-Guinoux, vers 1890



1641

1756



LOTISSEMENT DE LA VILLE BAUDET



Rue Simone de Beauvoir
(lot n° 1 à 18)



Philosophe et Ecrivaine
(1908-1986)

Rue Marguerite Duras
(lot n° 27 à 41)



Femme de lettres
(1914-1996)

Rue Louise Weiss
(lot n° 19 à 26)



Journaliste et Femme de lettres
(1893-1983)

LOTISSEMENT DU COTTIN

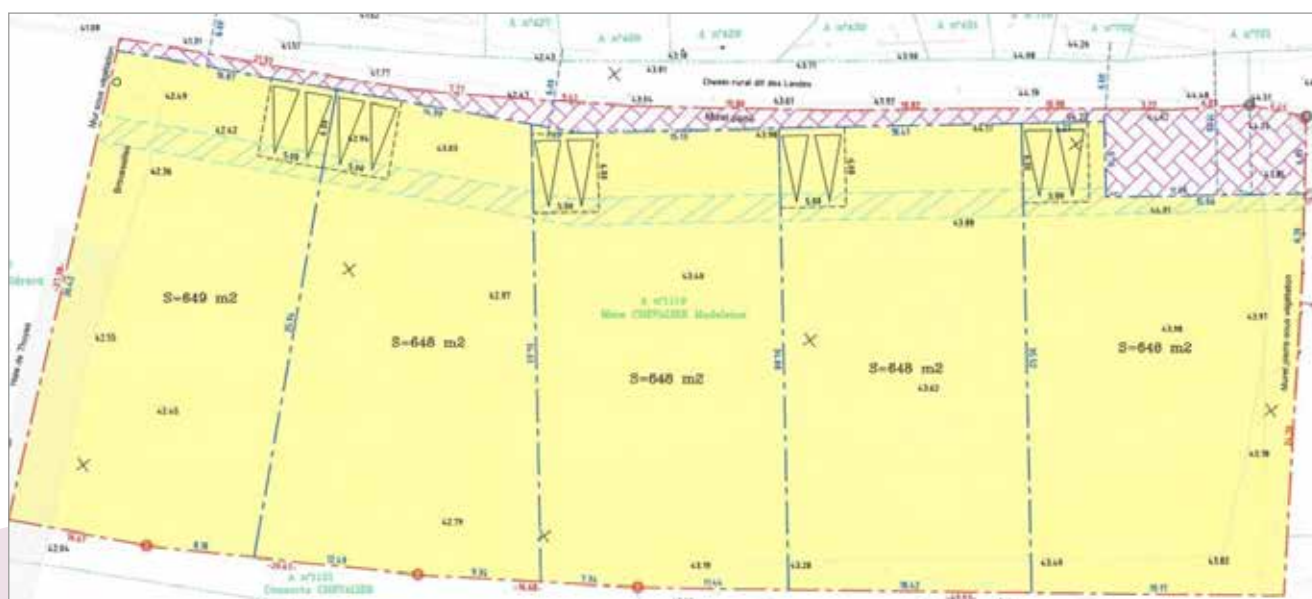


Rue du Colonel Arnaud Beltrame
1973-2018
Victime de terrorisme



LOTISSEMENT DES LANDES

Chemin des Landes



L'ancien français lande a initialement désigné une contrée boisée, puis une terre libre, ouverte, et plus particulièrement une terre couverte de bruyère ou d'ajoncs dans les parlers de l'Ouest.

BREIZH BOCAGE

HAIES BOCAGÈRES

Breizh bocage est un programme destiné aux collectivités et associations visant l'amélioration du maillage bocager de leur territoire.

Ce programme est éligible pour tous les propriétaires de parcelles agricoles des dix-huit communes de SMA (Saint-Malo Agglomération).

Que vous soyez agriculteur, propriétaire foncier ou une collectivité, vous pouvez bénéficier du programme Breizh Bocage. (Une convention signée est obligatoire entre Breizh Bocage et les propriétaires et les exploitants).

L'intérêt de ce programme est de créer ou de restaurer des haies bocagères. Elles sont mises en place sur des espaces choisis, pour limiter l'érosion des sols arables ou retarder et limiter la vitesse de ruissellement sur les bassins versants. Les haies bocagères facilitent l'infiltration des eaux de pluie; c'est une partie du cycle de l'eau qui est respectée.

Après quelques années de croissance, les haies bocagères jouent un rôle de brise-vent, elles deviennent des clôtures naturelles, servant d'abris pour les animaux et les cultures.

De plus, les insectes ou les oiseaux logeant dans les haies sont des auxiliaires de culture, qui luttent contre les ravageurs biologiques.

Elles représentent également au niveau local, un intérêt pour la fourniture de biomasse (filiale bois – énergie). Les haies bocagères participent aussi à la restauration de nos paysages.

Le programme Breizh Bocage est financé à 80 % par :

- L'Europe : cette aide est accordée dans le cadre du Fonds Européen Agricole pour le développement Rural (FEADER),
- L'Agence de l'eau, Loire-Bretagne.
- La région Bretagne.
- Le département d'Ille-et-Vilaine.

Les 20% restants sont pris en charge par Saint-Malo Agglomération.

Une participation d'1€ par mètre linéaire peut être demandée au bénéficiaire. L'entretien est fait par Breizh Bocage pendant trois ans (10 euros du mètre).

Depuis 2017, notre commune de Saint-Guinoux a profité du programme Breizh bocage, plusieurs de nos agriculteurs, ont à leurs demandes, bénéficié de ce programme.

Ce sont donc 1863 mètres qui ont été plantés sur notre commune, 342 mètres linéaires de haies vont l'être avant la fin de l'année 2020.

Le programme Breizh Bocage est basé sur le volontariat. Il est accessible jusqu'en fin 2020. L'année prochaine, ce programme visera plus particulièrement les exploitations en bord de cours d'eau.

La commission Haies Bocagère remercie pour son aide informationnelle, Monsieur Ronan BROGARD, technicien à Cœur Émeraude, chargé de l'animation du programme Breizh Bocage.



DIGUES ET MARAIS

Présentation des nouvelles instances de l'association :

Le 13 septembre 2020, 56 délégués communaux ont été élus pour représenter les 22 communes. Leur rôle est d'observer, prévenir et prévoir un flux de travail pour l'année en cours sur chacune de leur commune.

17 conseillers syndicaux : c'est le conseil d'administration : il fixe le budget, gère le personnel, renouvelle le matériel, etc...

1 Président, M. Charles TEZE, responsable de l'association, principalement en charge de l'administratif,

1 vice-président, M. Jean-Luc DUPUY, en charge des travaux et de l'entretien des vannages.

Les élus syndicaux représentant la commune de Saint-Guinoux, sont : Mme Hélène BREBANT et M. Jean-Luc DUPUY.

Cette association, dont on retrouve l'existence en 1797, a été créée à l'initiative des propriétaires (d'habitation ou de terrain). Une enclave a été déterminée à l'époque, impactant tout ou partie de 22 communes du littoral, allant de Châteauneuf d'Ille & Vilaine à Saint-Georges de Gréhaigne, et de Roz-Landrieux à la mer.

Comment a été défini le périmètre de l'enclave ? Le périmètre a été défini par rapport à une altimétrie (niveau de la mer).

Qui paye la taxe ? Tout propriétaire de biens figurant dans l'enclave.

Quel est le rôle de l'association ? Œuvrer pour la protection des biens et des personnes contre la submersion marine et favoriser l'évacuation des eaux douces vers la mer.

L'association en bref :

La zone du périmètre des digues et marais s'étend sur 12000 hectares. 3600 hectares de marais noir et 8400 hectares de marais blanc. Cela représente environ 6000 propriétaires. 16 000 habitants y vivent actuellement en hiver et 23 000 en été.

L'association dispose de 5 agents : 1 agent administratif et 4 techniciens qui sont sur le terrain et ont en charge l'entretien de 17 kilomètres de la digue de la Duchesse Anne, 300 kilomètres de biez et canaux classés, de 9 exutoires (7 à la mer et 2 au Couesnon). Ces vannages à la mer sont automatisés par double sécurité, afin d'éviter qu'en forte marée, la mer ne prenne possession des marais.

Les courants classés les plus importants, traversant la commune de Saint-Guinoux, sont le canal aux allemands, le biez Jean et le Meleuc.

Les élus syndicaux de Saint-Guinoux
Jean-Luc DUPUY et Hélène BREBANT



Adresse du siège social :

Association syndical des digues et marais
2, le Croisé Join
35120 MONT-DOL
02 99 48 36 33

AMENAGEMENT DU BOURG

Le bourg de la commune a fait peau neuve !

L'une des premières réunions de la commission travaux, concernant l'aménagement du bourg s'est tenue le 19 novembre 2018. A cette réunion ont été conviés les commerçants du centre bourg.

En effet, la géographie de notre bourg allait changer et les habitudes de nos commerçants, aussi. Il était essentiel d'associer les acteurs économiques, impactés par le projet, dans notre réflexion.

Concernant le déplacement du monument aux morts, l'Union Nationale des Combattants a également été conviée par la commission travaux. Une concertation la plus large possible était nécessaire. Le projet de déplacer le monument aux morts posait beaucoup de questions. Le débat d'idées avait eu lieu, chacun avait pu s'exprimer sur le sujet.

Aussi, en amont de ces travaux, plusieurs actions ont dû être réalisées : Etat des lieux du réseau des eaux pluviales, intervention sur le réseau assainissement, étude sur la largeur de la voirie (trottoirs ou pas...) flux des différents moyens de transports dans le centre bourg (voitures, cars scolaires, camions et engins agricoles), mise aux normes de l'éclairage public, restauration et déplacement du monument aux morts et du calvaire, avec la sécurisation du centre bourg à chaque évolution des travaux.

M. Léon Robert, maître d'œuvre, du bureau d'études « Atelier Découverte » a suivi et coordonné toutes les étapes des travaux, et apporté son aide technique et réglementaire au projet.

La dernière phase des travaux d'aménagement du bourg a débuté le 18 novembre 2019, pour se terminer en février 2020, avec à la clé une circulation améliorée, un cheminement

sécurisé, en particulier pour les piétons (poussettes, enfants, personnes âgées, personnes à mobilité réduite) et une vitesse réduite des véhicules.

La place de l'église, point central de la commune, avec l'ensemble des commerces et la bibliothèque, ainsi que les usages divers, tels que le stationnement, les cérémonies, la circulation, a été valorisée.

Autour de l'église : Un jardin des souvenirs a été aménagé au Sud de l'église, sur lequel a pris place le monument aux morts, installé sur un sol pavé et gravillonné, avec un éclairage au sol. Un emmarchement a été réalisé afin d'y accéder. L'entrée de l'église est desservie par un nouveau parvis avec dallage. Le calvaire a également été déplacé à l'angle Nord/Est de l'église. De nouvelles places de stationnement ont été créées aux abords de l'église.

De nouveaux candélabres ont pris place dans les rues du bourg, ainsi que du nouveau mobilier urbain : abris bus, banc, et porte vélos.

La commission « travaux » remercie tous les intervenants qui ont participé à cette belle réalisation.

- Entreprise POTIN TP : terrassement, voirie
- Entreprise LEQUERTIER : espaces verts, maçonnerie de pierre,
- Saint-Malo Agglomération : réseau des eaux pluviales et assainissement
- SDE 35 : éclairage public
- Entreprise MDC : Sécurité Protection de la Santé
- Le Département : sécurité de la voirie



Avant travaux



Maintenant

Bilan financier de l'opération :

Dépenses	Montant HT
Etudes (diag. amiante, levé topographique)	2 387.50 €
Maîtrise d'œuvre	19 500.00 €
Travaux	340 459.93 €
Frais annexes (AAPC, branchement elect.)	1 453.40 €
SPS	1 269.00 €
Travaux éclairage public (SDE35)	78 667.05 €
TOTAL	443 736.88 €

Recettes	Montant HT
Etat – DETR	70 159.25 €
Etat – ONACVG	1 600.00 €
Etat – amendes de police	5 350.00 €
SMA - Fonds de concours	15 300.00 €
SMA - Fonds de concours – quais	5 000.00 €
Département – voirie	21 800.00 €
SDE 35 – éclairage public	54 437.60 €
Commune SAINT-GUINOUX (60%)	270 090.03 €
TOTAL	443 736.88 €

ECOLE MATERNELLE Réhabilitation de la cour

Dans la continuité des travaux de restructuration du bâtiment des classes de maternelles, l'ancienne cour de l'école a été restaurée afin d'y accueillir les plus petits, dans un espace de liberté plus propice à leurs jeux, leurs bien-être, leurs développement, mais aussi, bien sûr à leurs apprentissages à l'école.

Les travaux ont consisté :

- au désamiantage et à la démolition du bâtiment préfabriqué qui était utilisé pour la garderie des enfants, réalisés par EIMH
- au terrassement et à l'empierrement de la cour, réalisés par l'entreprise JGTP
- à la restauration du portail, réalisés par HAMON Métallerie
- construction d'un local pour les vélos, ainsi qu'un préau, réalisés par l'entreprise TEZÉ.
- raccordement électrique et éclairage du préau, réalisés par Pascal GUILCHER
- à la réfection du mur par DURAND Bâtiment



Bilan financier de l'opération :

Dépenses	Montant HT
Maîtrise d'œuvre	5 951.26 €
Travaux de démolition / désamiantage,	23 000.00 €
Travaux d'aménagement	43 475.10 €
Travaux annexes (portail, électricité)	1 471.77 €
SPS	1 269.00 €
TOTAL	75 167.13 €

Recettes	Montant HT
Etat – DETR (39%)	28 916.00 €
Commune SAINT-GUINOUX (61%)	46 251.13 €
TOTAL	75 167.13 €

RESTAURATION Du terrain d'honneur

Le terrain d'honneur a fait l'objet d'une restauration. Les travaux se sont déroulés en plusieurs étapes :

- Traitement des mauvaises herbes,
- Défeutrage : opération qui consiste à enlever la couche de matière organique qui se reconstitue naturellement chaque année à la surface du terrain
- Sablage : qui permet de maintenir la bonne aération du terrain afin de lutter contre le tassement du sol et permet également d'améliorer la planimétrie de ce dernier.

- Décompactage : qui permet d'assouplir le sol d'un gazon naturel, d'améliorer la circulation de l'air, de l'eau et de favoriser l'enracinement

- Engazonnement

Un traitement contre les vers s'est avéré également nécessaire au cours de la rénovation.

Le coût total de ces travaux, s'élève à 4 327,92 €.

Les travaux ont été réalisés par l'entreprise ARVERT et l'entreprise JAN



TARIFS MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2021

Location de la salle polyvalente :

Forfaits	Habitants de la commune	Hors commune
Journée (du lundi au vendredi)	250 €	450 €
Week-end (vendredi soir au lundi matin)	400 €	600 €
Couvert complet (par personne)	1 €	1 €



Les associations communales bénéficient toujours d'une location gratuite par an.

Bibliothèque municipale :

Habitants de Saint-Guinoux	
Famille	12 €
Personne seule (à partir de 12 ans)	8 €
Habitants des autres communes	
Famille	15 €
Personne seule (à partir de 12 ans)	10 €
Enfants	
Enfants de Saint-Guinoux (-12 ans)	Gratuit
Enfants hors commune, dont Lillemer (-12 ans)	5 €



Gratuité :

- Agents communaux,
- Bénévoles de la bibliothèque
- Enseignants de l'école publique de Saint-Guinoux

Photocopies (mairie) :

Tout public	Montant
Copie (1 face) A4 Noir et Blanc	0.20 €
Copie (1 face) A3 Noir et Blanc	0.30 €
Copie (1 face) A4 Couleur	0.40 €
Copie (1 face) A3 Couleur	0.50 €

Associations communales	Montant
Copie (1 face) A4 Noir et Blanc < 500 copies	Gratuit
Copie (1 face) A4 Noir et Blanc > 500 copies	0.15 €
Copie (1 face) A3 Noir et Blanc	0.20 €
Copie (1 face) A4 Couleur	0.30 €
Copie (1 face) A3 Couleur	0.40 €

Concessions cimetière :

Concession funéraire – 15 ans	150 €
Concession funéraire – 30 ans	200 €
Concession de 30 ans au Columbarium	390 €
Concession de 30 ans en Cave-urne	630 €
Pose d'une plaque sur arche dans jardin du souvenir	50 €

RECENSEMENT DES PERSONNES VULNÉRABLES

Afin d'identifier au mieux, les personnes vulnérables, la commune de Saint-Guinoux active un registre permettant de les identifier.

Sont concernées par ce dispositif les personnes résidant à domicile :

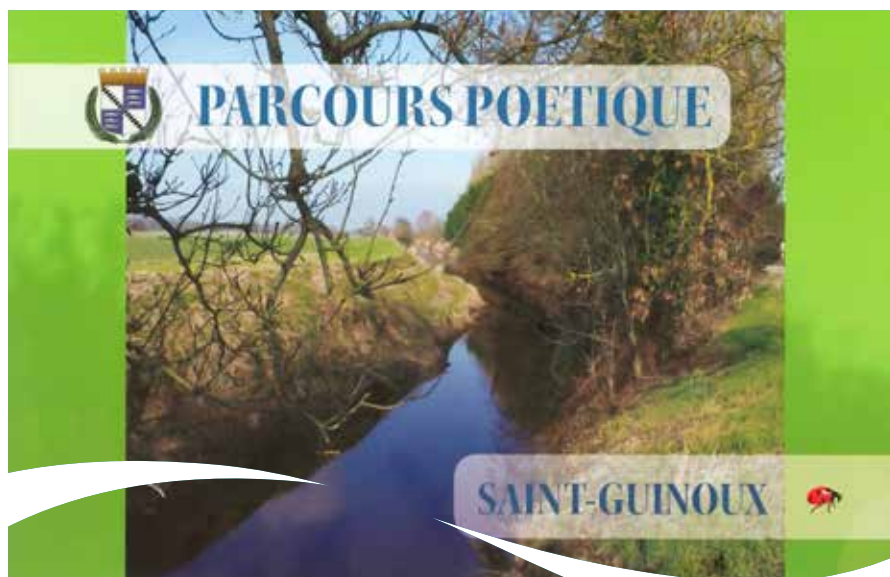
- personne âgée de + de 65 ans,
- personne âgée de plus de 60 ans et reconnue inapte au travail,
- personne ayant une santé fragile,
- personne en situation de handicap ou à autonomie limitée,
- personne isolée

L'inscription dans le registre communal est facultative.

La demande peut être faite par la personne elle-même, un membre de la famille, un proche aidant (professionnel de santé, auxiliaire de vie, voisin ...).



Un formulaire d'inscription est disponible en mairie ou à télécharger sur le site - <https://saint-guinoux.fr/>.
Il est à déposer en mairie ou transmis par courrier à : **Mairie- 2, rue de la Mairie – 35430 – SAINT-GUINOUX**



Le livret du parcours poétique est à votre disposition à l'accueil de la mairie.

Par ces temps de confinement, pourquoi ne pas en profiter pour découvrir ou redécouvrir le patrimoine de notre commune, en poésie !

Quoi de plus ressourçant, au carrefour des grands sites touristiques qui nous entourent, que de parcourir les rues, routes et chemins d'un village à la découverte des éléments de son patrimoine rural, comme son lavoir, son église et son histoire.

Vous vous arrêterez sûrement au pied de ces éléments architecturaux, sur une aire de pique-nique au bord d'un biez, ou devant une statue de la Vierge et ses ex-voto, ou encore au bord du canal pour son charme et son histoire...

On se laisse imprégner par la nature omniprésente, par le calme et par toutes ces vies du passé. Comme ne pas

laisser la poésie des lieux nous envahir ?

Alors prenons le temps de lire ces histoires d'hier et d'aujourd'hui et le poème qui l'accompagne et poursuivons notre chemin.

Peut-être même qu'avec un peu de change, si le ciel est dégagé, pourrons-nous apercevoir le Mont Saint-Michel...

Au retour, une petite pause au Parc, à l'écoute des oiseaux, nous en profiterons pour découvrir une multitude de plantes et d'arbres, admirer les œuvres des sculpteurs, peut-être même assister à leur travail, et laisser la place au rêve et à la créativité ! Bonne balade !

RAPPEL DE LA RÉGLEMENTATION EN ZONE 30 COMPORTEMENTS À ADOPTER

Dans les zones 30, les conducteurs sont tenus de circuler d'une manière particulièrement prudente et prévenante...

Sur notre commune, sont concernées les voies suivantes :

- rue des Cèdres, rue de la Mairie, rue de Bonaban, place de l'église, rue de la Source, rue du Stade, rue du Port, rue du Bignon, rue du Bas Brillant, rue du Clos Neuf

La vitesse maximale est fixée à **30 km/h**. Les véhicules ont la priorité. C'est la **priorité à droite** qui s'applique (sous réserve d'une signalisation particulière)

Les piétons ne bénéficient pas d'autorisations autres que celles se retrouvant le long des rues normales, ils ne

peuvent pas non plus emprunter la voie dans toute sa largeur comme dans les zones de rencontre.

Les cyclistes doivent également respecter la limitation de vitesse, ils bénéficient, dans la plupart des cas, d'un double sens cycliste à partir de l'instant où ils s'engagent dans une zone 30.

Les automobiles et les autres véhicules motorisés doivent également respecter la limitation de vitesse ainsi que les règles de circulation établies dans toutes les voies des agglomérations.

Les véhicules prioritaires, n'ont pas besoin de respecter la zone 30, leur mission étant prioritaire sur les autres règles de circulation.

